



Qui peut participer?

Le concours s'adresse à tous les docteurs dont les thèses concernent les domaines qui se rattachent à l'action d'Alexandre Varenne (voir ci-dessous) dans un délai maximal de deux ans après la soutenance de leur thèse et avant le 22 décembre 2011.

Où s'adresser?

Florent DIBOS, Doctoran<u>t en Droit Public</u>

Coordinateur du Prix de Thèses de la Fondation Varenne

theseprixvarenne@gmail.com florent.dibos@gmail.com Tel.: 05 59 57 42 30

Comment participer?

Pour concourir, chaque candidat doit remplir un bulletin d'inscription uniquement disponible sur le site **www.fondationvarenne.com** Tout dossier incomplet sera éliminé de la sélection.

L'inscription en ligne implique notamment la transmission via Internet dans un second temps des fichiers suivants :

- Un résumé de la thèse en 10 pages maximum (format Acrobat PDF ou Word Doc),
- La thèse en version électronique (format Acrobat PDF),
- Une copie du rapport de soutenance (format Acrobat PDF ou Word Doc),
- Un CV (format Acrobat PDF ou Word Doc).

Ces fichiers doivent être, en plus, envoyés avant le vendredi 13 avril 2012 à : theseprixvarenne@gmail.com florent.dibos@gmail.com

Les candidats retenus devront faire parvenir ultérieurement un exemplaire de leur thèse en version papier directement auprès des membres du jury concernés, désignés comme rapporteurs.

La Fondation Varenne

organise un concours annuel ouvert à tous les docteurs dont les thèses se rattachent à l'action et à l'œuvre d'Alexandre Varenne et destiné à permettre la publication, dans une collection nouvelle distribuée par la L.G.D.J., de thèses sélectionnées par un jury pluridisciplinaire composé d'universitaires reconnus.

Ce jury distingue les lauréats du Prix Alexandre Varenne et les candidats dont le niveau scientifique autorise – sous conditions de co-financement – la publication de leur thèse dans la collection de la Fondation, qui comporte déjà plus de 60 titres.

Ce prix participe à la volonté de la Fondation Varenne de s'impliquer dans la promotion de la recherche et sa valorisation. À l'Université d'Auvergne et à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, elle soutient l'activité d'un groupe de recherche sur la transition et la consolidation démocratiques par la publication de la revue Est Europa et de son site internet (www.est-europa. univ-pau.fr).

Elle permet enfin, la publication d'ouvrages de réflexion dans le cadre de la nouvelle collection «Colloques et Essais» distribuée par la L.G.D.J. et créée en janvier 2012.

Les candidats peuvent concourir dans les domaines suivants :

- Sciences de l'information et de la communication
- Droit comparé, politique comparée, transition démocratique
- Concepts fondamentaux du droit constitutionnel
- Droits des libertés fondamentales
- Droit privé des activités économiques
- Concepts fondamentaux du droit privé
- Histoire du droit, des institutions, des idées politiques et de L'économie
- Théorie générale et philosophie du droit.
- Droit Européen
- Philosophie Politique et Histoire des Idées
- Histoire et Institutions de la République en France (1848-1958)

Les candidats ne peuvent s'inscrire que pour un seul prix et dans une seule catégorie.



Thèses primées en 2011

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Université François Rabelais, à l'invitation de Madame le Doyen Claude OPHELE, le jury s'est réuni, à la faculté de droit de Tours, le mardi 28 juin 2011, autour de Daniel POUZADOUX (Président de la Fondation Varenne) et du Doyen Jean-Pierre MASSIAS, directeur scientifique du Prix, pour désigner les lauréats.

Ont pris part aux débats, Madame le Doyen Claude OPHELE (Université de Tours), les Doyens Jean STOUFFLET et Jean-Pierre MASSIAS (Université de Pau) ; ainsi que les professeurs Jean GICQUEL, (Université de Paris 1), Albert RIGAUDIERE (Paris II), Michel TROPER (Paris 10), Anne LEVADE (Paris 12), Slobodan MILACIC (Bordeaux 4), Florence BENOIT-ROHMER (Université Robert Schuman de Strasbourg), André ROUX (Aix Marseille III), Maïté LAFOURCADE (Université de Pau), Hélène BOUCARD (Université d'Angers), Henri LABAYLE (Directeur du CDRE, Université de Pau), Jean-Sylvestre BERGE (Université Lyon III), Eddy LAMAZEROLLES (Université de Poitiers), Virginie LEMONIER-LESAGE (Université de Rouen), Eric MILLARD (Université Paris 10), ainsi que Paul SAIGNE (président d'honneur de la Fondation Varenne et ancien rédacteur en chef du journal La Montagne) et Philippe PAGE (Chargé de mission de la Fondation Varenne). Ils étaient assistés de Florent DIBOS.

Snejana Druta Sulima - Université Montesquieu-Bordeaux IV et Université d'État de Moldavie (Catégorie droit comparé, politique comparée, transition démocratique), pour sa thèse portant sur «La construction du système électoral en République de Moldavie. Sur la difficile démocratisation d'un État postsoviétique».

Carolina Cerda-Guzman - Université Montesquieu-Bordeaux IV (Catégorie concepts fondamentaux du droit constitutionnel), pour sa thèse portant sur «Codification et constitutionnalisation».

Céline Fercot - Université Paris I - Panthéon Sorbonne et de l'Université de Cologne (Catégorie droit des libertés fondamentales), pour sa thèse portant sur «La protection des droits fondamentaux dans l'État fédéral. Étude de droit comparé allemand, américain et suisse».

Kevin Luciano - Université Paris I - Panthéon Sorbonne (Catégorie droit privé des activités économiques), pour sa thèse portant sur «Le droit à l'épreuve des mécanismes offshore».

Walter Jean-Baptiste - Université de Limoges (Catégorie concepts fondamentaux du droit privé), pour sa thèse portant sur «L'espérance légitime». Fara Aina Razafindratsima - Université Montpellier I (Catégorie histoire du droit, des institutions, des idées politiques et de l'économie), pour sa thèse portant sur «Entre droit français et coutumes malgaches : Les magistrats de la Cour d'appel de Madagascar (1896-1960) ».

Florian Grisel - *Université Paris I - Panthéon Sorbonne* (*Catégorie théorie générale et philosophie du droit*), pour sa thèse portant sur «L'arbitrage international ou le droit contre l'ordre juridique - Application et création du droit en arbitrage international».

Guillemine Taupiac-Nouvel - Université Toulouse I - Capitole (Catégorie droit européen), pour sa thèse portant sur «Le principe de reconnaissance mutuelle des décisions répressives dans l'Union européenne. Contribution à l'étude d'un modèle de libre circulation des décisions de justice».

Emmanuelle Gatien - Université Toulouse I -Capitole (Catégorie sciences de l'information et de la communication), pour sa thèse portant sur «Prétendre à l'excellence. Prix journalistiques et transformations du journalisme».



Une exigence morale politiques.

L'influence et la forte implication d'Alexandre Varenne dans le monde de la Presse, son combat permanent pour la tolérance, la démocratie, la justice sociale et les droits de l'Homme sont toujours au cœur des exigences de ceux qui, autour de son épouse, ont participé à la création et au fonctionnement de la Fondation Varenne, reconnue d'utilité publique en 1988.

La Fondation s'efforce notamment de promouvoir la pensée d'Alexandre Varenne, favoriser l'émergence et l'échange des idées, des connaissances, des avancées culturelles et intellectuelles, contribuer à la formation de la jeunesse aux métiers et aux disciplines de la presse et la communication.

Promouvoir • Encourager • Former

Ses intervention se déclinent en 4 axes suivants :

APPUIS À LA PROFESSION

- Par les Prix Varenne décernés annuellement aux journalistes tous médias confondus, sélectionnés par des jurys rassemblant les grands noms de la profession ;
- Par un soutien aux Écoles de Journalisme, sous la forme d'un accompagnement à la formation, par l'octroi d'aides, sous forme financière <u>ou de dotation en matérie</u>l pédagogique,
- Par l'octroi, sous le contrôle de la communauté pédagogique, de bourses aux élèves journalistes à qui leur situation matérielle ne permet pas d'entreprendre ou de poursuivre leurs études en journalisme et communication.

ÉDUCATION AUX MÉDIAS

En collaboration avec les journalistes et les éducateurs, ces opérations visent à donner aux jeunes des grilles de lecture et le recul nécessaires à une compréhension responsable de l'information et de la communication. Cette thématique se traduit par des actions réalisées dans les Académies, ou, au niveau national, avec le Ministère de l'Éducation nationale, les Recteurs, leurs services académiques et la Presse Quotidienne Régionale, représentée en majorité par les journalistes

en charge des relations avec le monde de l'éducation, regroupés dans l'association ARPEJ.

PÉRENNISATION DE L'ACTION D'ALEXANDRE VARENNE

C'est à cette fin que la Fondation développe une action en faveur de la production et la valorisation des savoirs. Ainsi elle promeut et met en œuvre toutes actions que son conseil d'administration juge de nature à assurer la pérennisation de la pensée et l'action d'Alexandre Varenne. Ces activités prennent diverses formes et notamment celles de concours de thèses, de la promotion d'études et d'ouvrages, la participation à des colloques et des réflexions sous diverses formes dans les domaines déclinés tout au long de sa vie par Alexandre Varenne : la politique, l'histoire, le droit, etc.

ACTION SOCIALE

Conformément à la volonté exprimée constamment par Madame Marguerite Varenne, la Fondation Varenne peut mettre en place, en cas de besoin, des aides sociales au profit d'employés et retraités du domaine de la presse et de la communication, voire de leurs familles, pour leur octroyer des secours ponctuels.

